

FAITS DIVERS

faits-dj.union@sonapresse.com

Trafic illégal d'or: entre interpellations et reconductions aux frontières

LA vaste opération destinée à mettre fin aux activités des orpailleurs illégaux, entre autres, se solde à ce jour par le déguerpissement de milliers de personnes sur les sites situés entre les provinces du Haut-Ogooué, de l'Ogooué-Lolo et de l'Ogooué-Ivindo. Mais aussi par la reconduction aux frontières de nombreux expatriés dont les procédures ont déjà été bouclées.

Styve Claudel ONDO MINKO
Libreville/Gabon

LA traque des exploitants illégaux des ressources naturelles du Gabon à travers l'opération coup de poing mise en branle par les ministères de la Défense nationale et de l'Intérieur, avec le concours de l'Agence nationale des parcs nationaux (ANPN), semble enregistrer les résultats escomptés depuis le début sur l'ensemble du territoire national, en mai dernier. À en juger, non seulement par la centaine d'interpellations opérées par la force mixte, mais également par les saisies d'importants produits illicites, et autres expulsions massives des trafiquants du pays.

Un bilan d'étape permet de noter qu'au mois de mai dernier, les opérations menées par les Forces armées gabonaises (FAG) dans les zones illégalement occupées par les exploitants d'or dans les provinces du Haut-Ogooué, de l'Ogooué-Lolo et de l'Ogooué-Ivindo ont permis d'arrêter plus de 150 personnes (des expatriés en majorité) et d'expulser près d'un millier installé à Moyabi, dans la province du Haut-Ogooué. Mieux, de



Quelques exploitants illégaux en train d'être conduits au poste de commandement (PC).

procéder à des saisies de stocks d'or et de logistique comprenant des mini-groupes électrogènes, des motopompes, des denrées alimentaires et autres ballots de chanvre indien.

À Ndangui, un district du dé-

partement de Mulundu, où des vidéos devenues virales sur Internet ont semblé faire passer les agents commis à la tâche pour des terroristes, il ressort que près de 1 200 personnes établies sur ce site avaient pour activité princi-

pale l'exploitation illicite de l'or. Au sortir des interpellations qui avoisineraient les 400 personnes, les Officiers de police judiciaire (OPJ) ont procédé à leur transfert progressif pour compétence auprès des services de la Direc-

tion générale de la documentation et de l'immigration (DGDI) et de la brigade de gendarmerie à Koula-Moutou.

Par Moyabi, dans la province du Haut-Ogooué, le groupe d'intervention a neutralisé cinq ressortissants de la RD-Congo sur les sites de Ndangui 1 et 2. Selon les renseignements, près de quarante exploitants illégaux se seraient rendus maîtres de cette zone. Sauf qu'elles auraient précipitamment vidé les lieux après avoir été mises au parfum par des indices de l'arrivée imminente des agents de l'unité d'intervention de nos forces de défense et de sécurité appuyés par ceux de l'Agence nationale des parcs nationaux.

À Éteke, dans le département de l'Ogoulou, dans la province de la Ngounié, des Camerounais, des Ghanéens et des Tchadiens – onze personnes au total – ont été interpellés et mis aux arrêts. Il a été trouvé en leur possession, une quantité d'or dont le poids serait estimé à 200 g. Tandis que du côté de Malinga, ce sont six Congolais (Brazzaville), un de la RD-Congo et un ressortissant de la Guinée-Conakry qui ont été neutralisés. À ce jour, les six Congolais (Brazzaville) ont regagné leur pays d'origine, après avoir été reconduits à la frontière de Moukoro le 25 juin dernier par les agents de la DGDI. Les deux autres mis en cause sont, quant à eux, actuellement en garde à vue à Mouila, où ils attendent d'être transférés à Libreville pour la suite de la procédure diligentée contre eux.

Par ailleurs, parmi les six Camerounais arrêtés à Mitzic, le chef-lieu du département de l'Okano, le 25 juin dernier, cinq ont été reconduits à la frontière de Moyo-Kyè (Gabon-Guinée-Équatoriale) sous la supervision des éléments de la Documentation de Bitam. Détenteur d'une carte de séjour suspecte, le sixième homme de la bande est gardé à vue, en attendant la suite judiciaire à donner à cette autre infraction.

La piquêre de rappel du député de Ndangui

SCOM
Libreville/Gabon

LES événements qui sont survenus dans le district de Ndangui ces derniers jours n'ont pas laissé indifférent le représentant des populations de la localité à l'Assemblée nationale. Surtout après que des commentaires alarmistes ont circulé via divers canaux sur la toile. Des commentaires qui, il faut le dire, assimilaient l'inter-

vention de la force mixte à une véritable rezzou.

D'emblée, l'honorable Mesmin Kondondo rappelle que la mission des Forces armées a compétence sur le territoire national et, donc, pas uniquement à Ndangui. Mais aussi que cette localité n'a pas entièrement été vidée de toute sa population. Vu que les personnes conduites au centre du district ont regagné la zone. Sauf une cinquantaine d'âmes comprenant aussi bien des sujets

gabonais que des expatriés en situation irrégulière.

Et le parlementaire de relever : " La cinquantaine de personnes encore retenue au centre du district est présumée mener des activités et trafics illicites. Leur retour dans la zone de Ndangui est conditionné par les clarifications nécessaires, sur leur situation, pouvant effectivement dégager leur responsabilité. " Puis l'honorable Kondondo d'acquiescer : " Il est bon de rappeler

que la zone aurifère de Ndangui est un regroupement de villages, ayant des auxiliaires de commandement, où flotte le drapeau gabonais et où la présence de l'administration est établie. Le développement de certains trafics douteux et l'accroissement de résidents dus à l'attrait de substances précieuses dans la zone, dont l'or, ne l'ont pas, à juste titre, épargnée de la nécessaire mission organisée par l'armée gabonaise. "